

COMMUNE DE MALAUZAT

\*\*\*

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE MUNICIPALE

DU 29 NOVEMBRE 2021

SOUS RÉSERVE D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Lundi 29 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le lundi vingt-neuf novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu exceptionnel compte tenu du contexte épidémique contre la covid-19 soit la salle polyvalente du bourg de Malauzat, sise Place de l'école, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux novembre deux mil vingt et un par Monsieur le Maire, Jean-Paul AYRAL conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales :

**Etaient présents** : Mesdames CAREME Maryse, COHADE Pauline, MARSIN Céline, PEREIRA Marie et FAURE Véronique. Messieurs ASTOUL Luc, AYRAL Jean-Paul, CHAMPOUX Bruno, LARGERON Gilles, PAPPALARDO Pierre-Franck et ROUSSY Raphaël.

**Absents représentés** : Mme BARRIER Marie-Aude donne pouvoir à Mme PEREIRA. Mr MEUNIER Frédéric à Mr AYRAL. Mme PEREIRA OLIVEIRA Elodie à Mr Pierre-Franck PAPPALARDO.

**Conseillers en exercice : 14**

**Nomination d'un secrétaire de séance** = Raphaël ROUSSY.

**A l'ordre du jour :**

1 – Administration générale
2 – Finances communales
3 – Travaux et matériel divers
4 – Questions diverses

### **1 – Administration générale :**

#### **Cession foncière Parcelle AK 34 :**

*Délibération n° 2021-057*

Monsieur le maire expose aux membres présents une requête déposée par les consorts CAMBIER domiciliés à MALAUZAT – St Genès l'enfant, par laquelle ces derniers sollicitent la possibilité d'acquérir la parcelle de terrain communale cadastrée sous le n° 34 de la section AK d'une superficie de 372 m<sup>2</sup>, sise au lieudit la Ronzière. Cette parcelle boisée et enclavée est en zone N. Son accès pour l'entretien des arbres s'avère donc compliqué.

Il vous est donc proposé de leur céder cette parcelle.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- émet un avis favorable au projet de cession aux dits consorts CAMBIER de la parcelle de terrain précitée,
- dit que le prix de vente sera fixé à 1,50 € le m<sup>2</sup>,
- autorise Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle,
- et de désigner Maître FOURNEL-ENJOLRAS Marjorie, notaire à RIOM (63200) pour rédiger l'ensemble de cet acte notarié. En cas d'empêchement de Monsieur le maire, un adjoint délégué pourra signer l'acte notarié.

Cette opération sera inscrite au budget communal, Section Investissement. Les frais notariés seront à la charge des Consorts CAMBIER.

## **Avis sur les ouvertures dominicales 2022 :**

Délibération n° 2021-062

### **Le conseil municipal,**

Vu les demandes formulées en 2021 par courriers et/ou par mails, par de nombreux commerçants de la zone commerciale « Espace Mozac » sise sur les communes de Mozac, Enval et Malauzat,  
Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés reçus,  
Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,  
Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,  
Vu l'avis de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans du 9 novembre 2021 sur la base d'une ouverture de 7 dimanches par an maximum dont deux dates restent au choix des communes,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, soit la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Considérant que cette nouvelle disposition a fait l'objet d'une concertation avec les associations de commerçants et de débats en bureau communautaire pour proposer une position coordonnée sur le territoire basée sur une autorisation d'ouverture de 7 dimanches pour les commerces de détail (hors automobile),

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

### **DÉCIDE :**

**DE DONNER un avis favorable** sur le projet d'ouvertures dominicales 2021 à savoir sept ouvertures dominicales aux dates suivantes :

- 16 janvier 2022 (1<sup>o</sup> dimanche des soldes d'hiver)
- 26 juin 2022 (1<sup>o</sup> -dimanche des soldes d'été)
- 4 décembre 2022 (fêtes de fin d'année)
- 11 décembre 2022 (fêtes de fin d'année)
- 18 décembre 2022 (fêtes de fin d'année)

Les deux autres dimanches proposés par la commune sont les 23 janvier 2022 et 3 juillet 2022.

**Pour le secteur automobile, les dates sont : 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2022.**

**DE PRÉCISER** que les dates seront définies par un arrêté du Maire,

**D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

## 2 – Finances communales :

### Attribution Subventions communales 2021 aux Associations :

Délibération n° 2021-058

Monsieur le maire propose les aides suivantes, toujours dans un contexte Covid difficile pour le monde associatif :

-aux associations communales :

Article 6574	
Etoile sportive des Volcans (ESV) – Football	2 300 €
Association des parents d'élèves (APE)	1 800 €
Société de Chasse St Hubert	150 €
Dynamic Malauzat (Section Gym)	250 €
Association MAYA Activités (Section Yoga)	250 €
Les Compagnons de Marcoin	540 €
Club de Pétanque	150 €
Les jardins de Jeanne et Clémence	150 €
Coopérative scolaire	4 000 €

-à certaines associations extra-communales :

Article 6574	
La Prévention routière 63	100 €
Article 6281	
FREDON	230 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve les montants précités. Les crédits sont inscrits au BP 2021.

### Divers virements de crédits :

#### Décision modificative n° 09 /Amortissement Travaux EP Rue des Moulins Blancs Novembre 2020 réf Inventaire V-2020-2041581

Amortissement individualisable linéaire sur 15 ans à régulariser selon la délibération municipale du 26 mars 2012.

Délibération n° 2021-059

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6811 Dot Amortissement Immobilisations		2 010,00 €
<b>TOTAL D 042 Opé d'ordre entre section</b>		<b>2 010,00 €</b>
D 61521 Entretien de terrains	2 010,00 €	
<b>TOTAL D 011 Charges à caractère général</b>	<b>2 010,00 €</b>	

Vote à l'unanimité

### Décision modificative n° 10 /Régularisation Travaux de voirie communale

Délibération n° 2021-061

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2152-60 Chemin des Verguières		4 000,00 €
<b>TOTAL D 21 Immobilisations corporelles</b>		<b>4 000,00 €</b>
D 2313-49 Accessibilité Bâtiments	4 000,00 €	
<b>TOTAL D 23 Immobilisations en cours</b>	<b>4 000,00 €</b>	

*Vote à l'unanimité*

### Décision modificative n° 11 /Purificateur d'air

Délibération n° 2021-064

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2184-107 Matériel & Mobilier	1 200,00 €	
D 2188-107 Matériel & Mobilier		1 200,00 €
<b>TOTAL D 23 Immobilisations en cours</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>1 200,00€</b>

*Vote à l'unanimité*

## 3 - Travaux et Matériel divers :

### Travaux de voirie « Chemin des Verguières » et « Impasse du Pré de la Cure » :

Délibération n° 2021-060

Monsieur le maire rappelle que ces travaux de voirie communale avaient été approuvés en mars 2019, notamment pour les demandes de subventions départementales (FIC).

Après une année 2020 compliquée cause covid-19, les travaux ont été relancés et les devis réactualisés. L'entreprise EUROVIA – Site de Clermont-Fd (63) a été retenue :

- Montant des travaux « Chemin des Verguières » : 19 982,00 € HT soit 23 978,40 € TTC
- Montant des travaux « Impasse du Pré de la Cure » : 12 735,50 € HT soit 15 282,60 € TTC

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- donne son accord pour lesdits travaux,
- autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les devis correspondants.

**Les crédits sont prévus au budget primitif 2021, Opérations d'investissement n° 60 « Chemin des Verguières » et n° 61 « Impasse du Pré de la Cure ». Les quantités établies sur les devis restent des valeurs estimatives. Elles pourront être éventuellement réajustées lors de l'établissement de la facture.**

## Approbation de l'achat d'un purificateur d'air pour Cantine scolaire. Plan de financement et demande de subvention :

### Délibération n° 2021-063

Monsieur le maire propose l'achat d'un appareil de purification d'air contre les virus (dont le covid 19) et les bactéries, avec filtres anti-virus à haut rendement HEPA, pour le bâtiment de la cantine scolaire. Dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire, la Région AURA s'est engagée à contribuer au financement de ces capteurs.

Le coût prévisionnel s'élève à 1 896 € TTC pour l'achat d'un purificateur d'air AeraMax AM4S HEPA 13.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 1 896,00 € TTC

Région : 1 516,80 € TTC

Solde : commune, financement assuré de la manière suivante :

Autofinancement et/ou Emprunt 379,20 € TTC

Il vous est donc proposé de retenir le devis de l'entreprise Sarl SAUVIE sise à BRON (63) qui s'élève à 1 580 € HT soit 1 896 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, -d'approuver l'opération telle que mentionnée ci-dessus,**

**-et d'autoriser Monsieur le maire à signer le devis et à solliciter cette subvention auprès de la Région AURA.**

**Les crédits sont inscrits au budget communal 2021, Opération 107 -Article 2188 avec virement de crédit.**

Les quantités établies sur les devis restent des valeurs estimatives. Elles pourront être éventuellement réajustées lors de l'établissement de la facture.

### Informations :

- Formation Logiciel BL Enfance semaine du 29 novembre au 3 décembre 2021.
- Téléthon samedi 4 décembre 2021.
- RLV : Restitution des assises de la culture le mardi 23 novembre 2021.
- Ouverture jeudi 25 novembre 2021 de la librairie indépendante « Les Vinzelles ».
- SBA : Changement de calendrier des tournées entre Saint Genest l'Enfant et Malauzat.
- CCAS : Distribution de questionnaire au plus de 60 ans pour connaître l'ensemble des personnes concernées. La date du repas des aînés est fixée au 8 janvier 2022.

### Questions :

Madame COHADE :

Comment et à qui doit-on s'adresser pour faire sécuriser la RD 402 ?

R : Nous relancerons le Département pour voir les actions possibles afin de sécuriser les sorties de Malauzat. Une réunion avec le conseiller départemental est à envisager rapidement.

Madame MARIE :

Est-ce que le chemin des Tacots peut être fauché (Saint Genest l'Enfant) ?

R : M. le maire planifiera une intervention.

Est-ce que la parcelle communale AM 103 (Chemin des Verguières) peut être transformé en parking ? De nombreuses voitures d'une entreprise de Mozac sont souvent mal stationnées rue des Moulins Blancs.

R : M. le maire nous informe que nous pouvons lancer une étude pour cette demande.

Prochaine réunion lundi 20 décembre 2021 à 19h00 (salle polyvalente et mesures COVID 19).

Fin de séance à 20 h 40.

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL

